

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

---

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

## **AMENDEMENTS**

proposés par

MM. Evrard, Jeholet, Mme Dock et M. Dodrimont

# PROJET DE DÉCRET

## relatif aux implantations commerciales

### AMENDEMENTS

#### Amendement n° 1

Dans l'article 45, §1<sup>er</sup>, 1° et 2°, du projet de décret relatif aux implantations commerciales, le mot « 2 500 » est remplacé par le mot « 4 000 ».

#### JUSTIFICATION

Il y a lieu de respecter l'autonomie communale.

#### Amendement n° 2

Dans l'article 45, §1<sup>er</sup>, 1° du même décret, le mot « quatre vingts » est remplacé par le mot « trente », et, dans le même article 45, §1<sup>er</sup>, 2°, le mot « cent dix » est remplacé par le mot « septante-cinq ».

#### JUSTIFICATION

Il est proposé d'aligner les délais sur ceux du permis d'urbanisme prévus au sein du CoDT.

Y. EVRARD

P.-Y. JEHOLET

M. DOCK

PH. DODRIMONT